

# Conseil Municipal

## Séance du 26 Mai 2015

L'an deux mille quinze, le 26 Mai, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marguerite LAMOUR, Maire.

Etaient présents : tous les membres actuellement en exercice, à l'exception de ceux ayant donné pouvoir :

- Madame Maryse KERJEAN à Madame Anne LAOT
- Madame Marie-Dominique GUENNEUGUES à Monsieur Georges GOURVENEC

Etait absent : Monsieur Ronan CALVARIN

Madame le Maire salue l'ensemble des personnes présentes : Elus, Services Municipaux, Public, Presse et particulièrement Madame l'Adjointe au Maire de Lampaul-Ploudalmézeau présente pour le tirage au sort des jurés d'assises 2016, et Madame le Comptable Public de la Trésorerie de Ploudalmézeau.

Elle témoigne de sa sympathie aux élus et agents dans la peine et informe l'assemblée du décès de Madame Marguerite COLIN, veuve du Sénateur qui a donné son nom à la Place de la Mairie.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire apporte les informations suivantes :

- ✓ Une délégation d'habitants s'est rendue, début mai, à Cullompton, ville jumelle (Devon) depuis 38 ans. Monsieur GUENA, Adjoint au Maire, représentait la Municipalité.
- ✓ Travaux de sécurisation de la rue de la Gare : ils débuteront le 1<sup>er</sup> juin et s'achèveront fin septembre selon les conditions climatiques.
- ✓ Restructuration du centre bourg : la seconde phase de la deuxième tranche sera achevée début juillet comme prévu.
- ✓ Centre des Finances Publiques : l'Etat a décidé de fermer la Perception de Ploudalmézeau au 31.12.2015. A compter de cette date, la Commune relèvera du Centre des Finances Publiques de Saint Renan.
- ✓ Marché hebdomadaire : la Commission annuelle s'est réunie début mai et a acté à l'unanimité l'extension du marché estival sur le site actuel, Place De Gaulle et dans une portion de la rue de l'Arvor, près du Collège.
- ✓ Restructuration des complexes sportifs : la mission du programmiste est en cours. La Commission des Sports sera réunie début juillet.

Puis, le Conseil prend connaissance des marchés et baux signés par l'Ordonnateur conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

- Convention de mise à disposition d'un bâtiment au port de Portsall (Local « Portsall Nautique »)  
Convention conclue avec la SAS P.B.L.  
Date de signature : 29/04/2015  
Durée : 3 ans 7 mois  
Montant de la redevance mensuelle : 517.20 € TTC
- Bail commercial du local de la rue Monseigneur Raoul  
Bail conclu avec Madame Anne LE BIHAN, Pharmacienne, gérante de la société Men Ar Pic.  
Date de la signature : 01/05/2015  
Durée : 9 ans  
Montant du loyer annuel: 15600 €
- Démolition de bâtiments 34 rue Jules Fortin  
Marché de travaux – Procédure Adaptée  
Titulaire : SARL BEGOC – ZA Saint-Roch – 29830 PLOUDALMEZEAU  
Date de signature : 18 mai 2015  
Montant du marché : 6 817.40 € HT – 8 180.88 €

A l'issue de cette présentation Madame le Maire fait connaître aux Elus de la minorité « Osons Ploudal Portsall » qu'elle apportera réponse aux questions posées, dans le respect du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Ensuite, le Maire constate que le quorum est atteint et procède à la lecture de l'ordre du jour tel que présenté sur la convocation remise aux Conseillers Municipaux dans les délais requis.

#### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame le Maire propose la candidature de Mademoiselle Mélissa THOMAS. Elle est validée par l'Assemblée par vote à main levée (5 abstentions).

#### **Approbation du compte-rendu de la précédente séance**

Le compte-rendu de la réunion du 7 avril est approuvé par 23 voix pour et 5 abstentions.

## **I – ADMINISTRATION GENERALE**

### **1 – ELABORATION DE LA LISTE DES JURÉS D’ASSISES POUR 2016**

Madame le Maire donne connaissance à l’Assemblée de l’arrêté préfectoral en date du 2 avril 2015, fixant le nombre de jurés à désigner dans le Département pour la formation de la liste annuelle des jurés d’assises de l’année 2016.

Conformément au Code de Procédure Pénale, cette désignation est faite publiquement, par tirage au sort sur la liste électorale, en nombre triple de celui fixé par l’arrêté préfectoral, soit 12 pour la Commune de Ploudalmézeau et 3 pour celle de Lampaul-Ploudalmézeau, associée dans cette procédure.

Ont été tirés au sort :

Monsieur JAOUEN Jean, Keroignant, 29830 LAMPAUL-LOUDALMEZEAU  
Monsieur JEZEQUEL Florent, 6 rue du Levant, 29830 LAMPAUL-LOUDALMEZEAU  
Monsieur LE BIHAN Alain, 1 route de Lannilis, 29830 LAMPAUL-LOUDALMEZEAU  
Madame PERHIRIN épouse LE DUFF, 29 rue du Béarn, 29830 PLOUDALMEZEAU  
Madame BLEAS épouse LE GUEVEL, 54 rue de Porsguen, 29830 PLOUDALMEZEAU  
Madame BEGOC épouse DENIEL, 5 rue de Verdun, 29830 PLOUDALMEZEAU  
Madame SQUIBAN Marguerite épouse GENTIL, 22 rue Henri Provostic, 29830 PLOUDALMEZEAU  
Monsieur BERTHET Renaud, 35, Les Jardins d’Anaïs, 29830 PLOUDALMEZEAU  
Madame LE GOASDUFF Danièle épouse MOULIN, 137 avenue de Portsall, 29830 PLOUDALMEZEAU

Madame BOULONNE Marie-Odile épouse CALLEC, 14, les hameaux de Kéruscat, 29830 PLOUDALMEZEAU  
Madame COROLLEUR Catherine épouse LE LOUPP, 5 rue Edouard Quéau, 29830 PLOUDALMEZEAU  
Monsieur KERJEAN François, 14 rue du Calvaire, 29830 PLOUDALMEZEAU  
Madame GALLOU Sandrine, 21 Les Hameaux de Kéruscat, 29830 PLOUDALMEZEAU  
Monsieur UGUEN Bernard, 2 rue Théodore Botrel, 29830 PLOUDALMEZEAU  
Monsieur TALARMIN Pierre, 8 impasse de Beg al Lan, 29830 PLOUDALMEZEAU

### **2 – APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

Madame le Maire informe l’Assemblée que la Commune va se doter, en application de l’article 96 de la Loi de Finances pour 2015, d’un Projet Educatif Territorial (P.E.D.T).

Ce document a pour objectif principal de favoriser l'élaboration d'une nouvelle offre d'activités périscolaires et de permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Les objectifs du P.E.D.T sont de :

- Garantir la continuité éducative sur le territoire, entre les projets des écoles et les activités extrascolaires,
- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité,
- Favoriser la création de synergies entre les acteurs d'un même territoire

Le Comité de Pilotage a défini trois thématiques de travail :

- L'accompagnement de l'enfant et de l'adolescent sur les temps éducatifs
- La citoyenneté
- La place de la famille

Outre la Collectivité, les signataires du P.E.D.T sont l'Etat et la Caisse d'allocations Familiales.

Le P.E.D.T est mis en œuvre pour trois ans, (septembre 2015 -juin 2018).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver la création du Projet Educatif Territorial

**RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 28 - POUR : 28**

### **3 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'apporter deux modifications au Règlement Intérieur du Conseil Municipal, tel que voté à l'unanimité en début de mandat, lors de la séance du 15 avril 2014 (chaque élu ayant en sa possession un exemplaire dudit document).

Les modifications sont les suivantes :

- Délai de dépôt des questions écrites
- Expression des conseillers municipaux

REGLEMENT ACTUEL	MODIFICATION
<p><u>Article 5 - QUESTIONS</u></p> <p>« ...Le texte des questions est adressé au maire (<b>cing jours francs</b> au moins avant une séance de conseil municipal)... »</p>	<p><u>Article 5 - QUESTIONS</u></p> <p>« ...Le texte des questions est adressé au maire (<b>deux jours francs</b> au moins avant une séance de conseil municipal)... »</p>
	<p><u>Article 27- EXPRESSIONS DES MINORITES</u></p> <p>« Une revue municipale va être publiée chaque année, en fin d'exercice. Dans ce cadre, un espace sera réservé à l'expression des conseillers municipaux.</p> <p>Le texte de ce document devra être déposé au Directeur de la publication, un mois avant la parution du document (demande sera faite, au préalable, aux élus par le Pôle Communication). »</p>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver les modifications apportées au Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

**RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 28 - POUR : 23 - ABSTENTIONS : 5**

## II - AFFAIRES FINANCIERES

### 1 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS, EXERCICE 2015

Madame le Maire rappelle que, lors du vote du budget de l'exercice 2015, un crédit d'un montant de 112 000 € a été inscrit à l'article 6574 (subventions de fonctionnement) et un crédit d'un montant de 2 640 € à l'article 20421 (subventions d'équipement). (Tableau en annexe 1)

Subventions de fonctionnement :

Les critères de répartition sont les suivants :

- . Aide accordée aux associations sportives, en tenant compte du nombre d'adhérents (mineurs / majeurs, domiciliés sur la Commune ou hors Commune) ;
- . Aide accordée aux associations culturelles (forfait par habitant) et participation à chaque mineur adhérent de l'association ayant son domicile principal sur la Commune ;
- . Aide à caractère exceptionnel ou pour une manifestation ponctuelle ;
- . Subvention de soutien au démarrage d'une association.

Figure également à ce chapitre, la contribution versée par la Commune Comité des Œuvres Sociales du Personnel (montant déterminé en fin d'année selon le nombre d'agents présents durant l'année considérée).

Subvention d'équipement :

L'association « L'ESTRAN » sollicite la Commune, à hauteur de 30 %, pour l'acquisition de bateaux (kayaks et pirogues). Le solde étant financé par le Club (45%) et la participation du Conseil Départemental (25%).

Le coût total de la dépense est de 8788, 50 €.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 2 636.55 €.

La Commission des Finances, réunie le 19 mai 2015, a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** de voter l'ensemble de ces subventions et participations telles que proposées.

**RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 28 - POUR : 28**

**2 – BUDGET PRINCIPAL 2015 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Madame le Maire présente à l'Assemblée la décision modificative n° 1 au Budget principal de l'exercice 2015. (Tableau en annexe 2)

La Commission des Finances, réunie le 19 mai 2015, a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** de voter cette décision budgétaire modificative.

**RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 28 - POUR : 23 - ABSTENTIONS : 5**

### **3 – FIXATION DE TARIFS**

#### **a) Saison culturelle 2015-2016 Arcadie**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de fixer les tarifs qui seront pratiqués au Centre Culturel « l'Arcadie » pour la saison 2015 – 2016. (Annexe 3)

La Commission des Finances, réunie le 19 mai 2015, a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver les tarifs proposés.

**RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 28 - POUR : 28**

#### **b) Apposition de plaque aux Jardins des Souvenirs**

Madame le Maire rappelle que dans les deux cimetières de la Commune, les familles ont à leur disposition un Jardin du Souvenir où sont répandues les cendres de leurs défunts.

Elle précise qu'il convient de compléter la tarification en matière funéraire.

En effet, elle a été saisie de demandes d'apposition de plaque sur les murets jouxtant les jardins. Les modalités et la tarification doivent par conséquent être définies.

Il est proposé de fixer à 80 euros le tarif d'apposition d'une plaque, étant précisé que la fourniture de la plaque incombe à la famille (la plaque devra respecter la taille définie par la Collectivité).

Le règlement des cimetières sera modifié pour intégrer ces dispositions.

La Commission des Finances, réunie le 19 mai 2015, a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter le tarif proposé.

**RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 28 - POUR : 28**

### **III – RESSOURCES HUMAINES**

#### **1 – RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES EN RAISON DE L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE**

Madame le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'à certains moments de l'année (période estivale notamment), et selon la charge de travail, il lui est nécessaire de recruter des agents temporairement.

Conformément aux textes en vigueur (dispositions statutaires), une délibération doit être prise, pour l'année 2015, afin de l'autoriser à conclure ces contrats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'autoriser le Maire, pour la durée de l'exercice en cours, à recruter des agents non titulaires

**RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 28 - POUR : 28**



Après avoir clos l'ordre du jour, le Maire répond aux questions posées par la liste « Osons, Ploudal-Portsall ».

► **Organisation de fêtes dans les services Enfance-Jeunesse** : elles sont mises en œuvre selon le calendrier établi. La Collectivité propose des animations en tenant compte des contraintes budgétaires liées à la diminution des dotations de l'Etat.

► **Vitesse rue du Port** : Diverses mesures ont été prises. Il appartient aux usagers de respecter les règles du Code de la Route.

► **Accessibilité** : de nouveaux textes réglementant l'accessibilité des bâtiments et lieux publics ont été publiés. Ils sont assortis d'un régime dérogatoire. La Commission Communale sera réunie en juillet à ce sujet.

*A 21h42, la séance est levée.*

## Annexe 1 : SUBVENTIONS

### COMMUNE

#### EXERCICE 2015

##### Subventions de fonctionnement - 6574

PREVISIONS BUDGETAIRES		112 000,00
Association ou Organisme		Propositions
Société Nationale de Sauvetage en Mer (station locale)		2 600,00 €
Association "Les Amis de Moulin Neuf"		1 000,00 €
Etoile St Joseph (UGSEL)		300,00 €
Association sportive du Collège Edouard QUEAU		300,00 €
Soutien à la voile scolaire		1,75 €/séance
Union Délégués Départementaux Ed.Nationale		60,00 €
Comité d'Organisation du Circuit d'Armorique		500,00 €
Société de chasse cantonale		200,00 €
Eleveurs du bout du Monde (Comice agricole)		300,00 €
Association locale U.N.C. (Union Nationale des Combattants)		150,00 €
Courir à PLOUDAL "Cap Iroise"		500,00 €
3 Associations culturelles		10 895,00 €
Participation aux familles - associations culturelles		selon le nb d'inscrits
Associations sportives		selon le nb d'adhérents
ESTRAN (Animation des feux d'artifice + fête de la musique)		5 000,00 €
Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés (R.A.S.E.D.)		1€ / élève bénéficiant du R.A.S.E.D.
<b>Exceptionnelle - évènement particulier</b>		
Centre Nautique Portsall-Kersaint (C.N.P.K.) - Jurassik Windsurf Cup		200,00 €
Bagad An Eor Du - 15ème anniversaire		300,00 €
Association locale U.N.C. : acquisition d'un drapeau		750,00 €
Junior Association - Projet "Kulture Skate"		500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>23 555,00 €</b>

#### Comité d'Oeuvres Sociales

2015 (Défini en fin d'année)

Subvention création d'association :	
Une subvention de 150€ est attribuée au titre de soutien au démarrage d'une association.	
Critères d'éligibilité: siège social dans la Commune, statuts déposés en Préfecture (copie à joindre).	
Association Virées Nordiques (statuts du 10/02/2015)	<b>150,00 €</b>
Subventions d'équipement - 204	
Association ou organisme	
ESTRAN (achat de 3 kayaks et 3 pirogues) - 30 % du coût du projet	<b>2 636,55 €</b>

## Année 2015

### Subventions aux Associations culturelles Participations aux familles

#### *Subventions aux associations culturelles*

ECOLE DE MUSIQUE			
ANNEE 2015			
	Montant / habitant	Nbre	Total
Forfait par habitants	1,20 €	6 409	7 691 €
<b>TOTAL</b>			<b>7 691 €</b>

BAGAD AN EOR DU			
ANNEE 2015			
	Montant / habitant	Nbre	Total
Forfait par habitants	0,25 €	6 409	1 602 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 602 €</b>

ETOILE DE MER			
ANNEE 2015			
	Montant / habitant	Nbre	Total
Forfait par habitants	0,25 €	6 409	1 602 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 602 €</b>

Montant des subventions aux associations culturelles	<b>10 895 €</b>
--	-----------------

### *Participations aux familles*

Participation par enfant mineur dont les parents sont domiciliés sur la Commune à titre permanent

#### **ECOLE DE MUSIQUE**

	<b>ANNEE 2015</b>
Forfait par enfant	60,00 €

#### **BAGAD AN EOR DU**

	<b>ANNEE 2015</b>
Forfait par enfant	81,20 €

#### **ETOILE DE MER**

	<b>ANNEE 2015</b>
Forfait par enfant	49,70 €

## **Année 2015 ASSOCIATIONS SPORTIVES**

		<b>2014</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>
		moins de 18 ans	plus de 18 ans	moins de 18 ans	plus de 18 ans
<b>Associations sportives</b>	Par licencié de la Commune	<b>7,45 €</b>	<b>3,90 €</b>	<b>7,45 €</b>	<b>3,90 €</b>
	Par licencié hors Commune	<b>2,30 €</b>	<b>1,20 €</b>	<b>2,30 €</b>	<b>1,20 €</b>



**Frais de déplacements des associations sportives**

		2014	2015
HORS FINISTERE/INTRA BRETAGNE	Forfait par déplacement	35,00 €	35,00 €
HORS BRETAGNE	Forfait par déplacement	85,00 €	85,00 €

## Annexe 2 : DECISION MODIFICATIVE n°1

**Commune de Ploudalmézeau**

**DECISIONS MODIFICATIVES  
VIREMENTS DE CREDITS  
01-2015**

### SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

*L'assemblée délibérante a voté le budget de l'exercice :  
au niveau du chapitre pour la section d'investissement*

Chap.	Libellés	B.P. 2015 RAR inclus	D.M. + V.C.	Total 2015
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>2 832 290,00</b>	<b>45 700,00</b>	<b>2 877 990,00</b>
20	Etudes Dévelopmt comm. & Logiciels	80 638,00		80 638,00
204	Subventions d'équipement versées	13 140,00	220 000,00	233 140,00
21	Imm. Corpor. : terrains, matér. Mobil. Outill.	533 730,00		533 730,00
23	Imm. en cours : bâtiments, voirie	2 204 782,00	-174 300,00	2 030 482,00
<b>Dépenses financières</b>		<b>530 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>530 000,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Remboursmt du capital	530 000,00		530 000,00
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>958 784,00</b>	<b>0,00</b>	<b>958 784,00</b>
040	Opérations d'ordre			
041	Opérations patrimoniales			
001	Solde d'exécution	958 784,00		958 784,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 321 074,00</b>	<b>45 700,00</b>	<b>4 366 774,00</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Recettes d'équipement</b>		<b>1 135 871,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 135 871,00</b>
13	Subventions d'équipement	686 704,00		686 704,00
16	Emprunts	449 167,00		449 167,00
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			

<b>Recettes financières</b>		<b>1 911 719,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 957 419,00</b>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté			<b>0,00</b>
10	FCTVA - TLE	378 675,00		378 675,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	<b>1 521 044,00</b>		<b>1 521 044,00</b>
024	Produit des cessions	12 000,00	45 700,00	57 700,00
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>1 273 484,00</b>	<b>45 700,00</b>	<b>1 273 484,00</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 030 644,00		1 030 644,00
040	<i>Opérations d'ordre</i>	242 840,00		242 840,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 321 074,00</b>	<b>45 700,00</b>	<b>4 366 774,00</b>
<b>CUMUL DEPENSES</b>		<b>4 321 074,00</b>	<b>45 700,00</b>	<b>4 366 774,00</b>
<b>CUMUL RECETTES</b>		<b>4 321 074,00</b>	<b>45 700,00</b>	<b>4 366 774,00</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE</b>				

La présente décision concerne une écriture comptable ; il s'agit, en dépenses d'investissement, de transférer un crédit de 220 000 € du chapitre 23 au chapitre 204 (paiement des travaux d'éclairage public effectués par le Syndicat d'Energie et d'Equipement du Finistère et de la participation communale au Conseil Départemental pour piste cyclable RD 26).

De plus, en recettes d'investissement, il convient d'abonder le chapitre 024 pour y inscrire le produit de cessions foncières. Afin d'équilibrer le budget, les crédits du chapitre 23 seront augmentés du même montant.

## **Annexe 3 : TARIFS SAISON CULTURELLE SAISON 2015-2016**

Prix par billet de spectacle

### **Catégorie A**

Plein Tarif : 25€

Abonné : 20€

Tarif réduit (mineur de moins de 16 ans, demandeur d'emploi, étudiant sur présentation de la carte en cours de validité, groupe de 10 personnes) : 18 €

Tarif collectivité (Carte Cezam, Culture et Loisirs en Bretagne, Merlin, Comités d'Entreprises) : 20 €

### **Catégorie B**

Plein tarif : 18 €

Abonné : 12 €

Tarif réduit (mineur de moins de 16 ans, demandeur d'emploi, étudiant sur présentation de la carte en cours de validité, groupe de 10 personnes) : 10 €

Tarif Collectivité (Carte Cezam, Culture et Loisirs en Bretagne, Merlin, Comités d'Entreprises) : 12 €

### **Catégorie C**

Tarif Unique : 5 € (à partir de 5 ans)

#### **Formule abonnement :**

3 spectacles différents minimum au choix dans les catégories A et B et 1 séance de cinéma offerte par abonnement / personne

L'abonnement est nominatif

Atelier d'enfant pendant spectacle tout public : 5 € (pour toute la durée de l'atelier)

#### **Tarif Scolaire**

Commune : 5 €/enfant/spectacle

Hors commune : 6 € / enfant / spectacle

#### **Tarif consommations :**

Boisson non alcoolisées : 1 €

Boisson alcoolisées (selon réglementation en vigueur) : 1,5 €